

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-142

COMMANDE PUBLIQUE

- Marchés de travaux pour la réfection des toitures de la base nautique du halage et du gymnase Duverger

- Marchés passés avec les entreprises SARL KDS et SERRAILLE

La Ville de Roanne a lancé une consultation relative à la réfection des toitures de la base nautique du halage et du gymnase Duverger.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le marché est alloué en 3 lots de la manière suivante :

Lot 1 : Désamiantage (base nautique du halage),

Lot 2 : Couverture base nautique du halage,

Lot 3 : Couverture gymnase Duverger.

Les variantes étaient autorisées.

La durée du contrat est de 9 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 octobre 2023 au BOAMP et sur le site internet de la Ville de Roanne. Les plis étaient à remettre, au plus tard, pour le mercredi 15 novembre 2023, 12 heures.

Pendant la consultation, 16 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 14 candidats ont déposé un pli dans les délais :

1 – ABC BORNE – 42 Saint-Genest-Malifaux

2 - Démolition Technologie – 04 Sainte-Tulle

3 - Stop Amiante – 30 Saint-Alexandre

4 - JDC étanchéité – 69 Saint-Pierre-de-Chandieu

5 - Ets Serraille – 42 Roanne (lot 2)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20231219-DEC2023142-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 19/12/2023

Affichage 19/12/2023

- 6 - Ets Serraille – 42 Roanne (lot 3)
- 7 - SMTP – 42 Montbrison
- 8 - Technic Toiture – 42 – Boën-sur-Lignon (dépôt annulé)
- 9 - Saint Romain Entreprise – 63 Verrières-en-Forez
- 10 - KDS – 87 Feytiat
- 11 - Detroit D – 42 Commelle-Vernay
- 12 - Technic Toiture – 42 – Boën-sur-Lignon
- 13 - Etancoba – 42 Bussières
- 14 - Isola Rhône Alpes – 69 Feyzin

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 16 novembre 2023.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

Lot 1

- 1°) Prix : 70 % - notation sur 10 points
- 2°) Valeur technique : 30 % - notation sur 10 points

Lots 2 et 3

- 1°) Prix : 70 % - notation sur 10 points
- 2°) Valeur technique : 25 % - notation sur 10 points
- 3°) Développement durable : 5 % - notation sur 10 points

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, la Commission d'Examen des Marchés a classé les offres et propose de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les offres des entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 : KDS pour un montant de 11 460,80 € H.T.
- Pour le lot 2 : Ets SERRAILLE pour un montant de 28 337,33 € H.T.
- Pour le lot 3 : Ets SERRAILLE pour un montant de 91 145,59 € H.T.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;

- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le **19 DEC. 2023**

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

